

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

N°DC-2024-84

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Intégration à la centrale d'achat RESAH et intégration d'un groupement d'achats téléphonie fixe et mobile avec GMVA**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Laurence MORVAN à Mme Marie-Laure GAIN

**Secrétaire de séance** : M. Christian BARBIER

Il est envisagé de rechercher des synergies entre la commune de Colpo et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) dans le domaine du numérique.

Le marché public actuel de la téléphonie fixe pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération jusqu'à présent attribué à la centrale d'achat UGAP, arrive à échéance et ne sera pas reconduit avec cet organisme. Il en est de même pour le marché de la téléphonie mobile, actuellement sous centrale d'achat CAIH (non-renouvellement des contrats par la centrale d'achat actuelle pour les collectivités territoriales).

La centrale d'achat RESAH offre l'opportunité de revoir l'ensemble des services de télécommunication et d'optimiser les conditions financières selon des modalités plus avantageuses que celles proposées par l'UGAP.

Dans le même temps, plusieurs communes de l'agglomération ont sollicité GMVA pour connaître la possibilité d'adhérer à ce nouvel organisme.

L'un des principaux enjeux de cette transition réside dans les avantages financiers qu'elle peut apporter, notamment par la possibilité de création d'un groupement d'achats qui permet aux collectivités d'obtenir des tarifs très compétitifs.

Ce changement s'avère stratégique pour plusieurs raisons :

- Il permet à Golfe du Morbihan Vannes agglomération, de souscrire un contrat autorisant l'intégration des collectivités de l'agglomération ;
- Il donne accès à une offre complète de services de téléphonie, adaptée aux besoins spécifiques des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 056-215600420-20241217-DEL2024\_84-DE

- Il assure un accès continu à des services de téléphonie performants et économiquement avantageux ;

Le coût de l'adhésion au lot téléphonie fixe et mobile est à la charge de l'entité juridique du groupement à savoir GMVA. En tant que porteur du groupement d'achat, GMVA prend en charge le paiement annuel du lot de télécommunication choisi : 1500€ pour la téléphonie fixe et 1000€ pour la téléphonie mobile.

La cotisation annuelle d'adhésion à la centrale d'achat RESAH est fixée à 600€/an par collectivité.

A cette fin, il est proposé d'adhérer à une nouvelle centrale d'achat (RESAH) permettant une mutualisation des achats. Cette mission sera pilotée par l'agglomération.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de permettre l'adhésion de la commune de Colpo à un groupement d'achats qui sera régi par GMVA.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **ADHERE** à la centrale d'achat RESAH et d'intégrer un groupement d'achats associant la commune de Colpo et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.
- **DESIGNE** la commune de Colpo comme collectivité pour intégrer le groupement sur les lots téléphonie fixe (Orange) et mobile (Bouygues Telecom).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

